

COMPTE-RENDU REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de LATHUILE DU 31 MAI 2016

Le Conseil Municipal de LATHUILE, convoqué le 24 mai 2016, s'est réuni, à la mairie, le **mardi 31 mai 2016**, à 20 H, sous la présidence de M. BOURNE Hervé, Maire

Présents : Sophie CAVAGNOD, Hervé BOURNE, Roland AUMAITRE, Roland MERMAZ-ROLLET, Claude LARIVIERRE, Jean-François MAGGI, Cyril CAVAGNOD, Christelle TREHAN, Nicolas SAENGER,

Absents excusés : Pierre-Etienne BARBIER, Annette REGNIER (pouvoir à H. BOURNE), Jean BONHEUR (pouvoir à C. LARIVIERRE), Laetitia VALLET (pouvoir à S. CAVAGNOD), Christophe RIBES, Céline ROUSSETTE

Secrétaire de séance : Christelle TREHAN

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2016

Le compte rendu de la réunion du 26 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

MARCHE DE TRAVAUX « MAISON FORTE » Lot DESAMIANPAGE choix de l'entreprise

Le conseil municipal :

Vu le code des marchés publics

Vu la délibération DL2016-25 du 22 mars 2016

Approuvant le projet de rénovation de la Maison Forte pour un montant total estimé à 838 900 € HT

Autorisant le maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux projetés

Vu la consultation relative au lot désamiantage, envoyée à la publication sur le Dauphiné libéré et sur la plate-forme des marchés publics MP74 le 12 avril 2016

Vu le rapport d'analyse des offres des 4 entreprises établi le 30 mai 2016 par M. Bruno MINSTER maître d'œuvre

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- **Attribue** le marché de travaux **LOT DESAMIANPAGE** à l'entreprise **QUALIT'R** 78 avenue des Bruyères 69150 DECINES

pour un montant total de 25 272 € HT soit 30 326,40 € TTC

11 622 € HT pour les travaux de base

6 900 € HT pour l'option 1

6 750 € HT pour l'option 2

- **Autorise** le Maire à signer le marché avec l'entreprise précitée ainsi que toutes les pièces de nature administrative, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISATION EMPRUNT : prêt d'un montant de 600 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de la Maison Forte

Le Conseil Municipal,

Vu l'accord de principe de la Caisse des Dépôts en date du 10 mai 2016,

Et après avoir entendu l'exposé sur l'opération sus visée,

DELIBERE pour le financement de cette opération, et invite le Maire à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant de 600 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée d'amortissement : **20 ans**

Périodicité des échéances : **annuelle**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **0%**

Amortissement : **constant**

Typologie Gissler : **1A**

Commission d'instruction : **néant**

Frais de remboursement anticipé : zéro

Et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer seul le contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

VIDEO PROTECTION :

Approbation de l'acte constitutif d'un groupement de commandes pour le choix d'un bureau d'études chargé d'établir un cahier des charges d'une consultation pour la fourniture, l'installation et la maintenance sur 3 ans d'un système de vidéoprotection et le suivi des travaux dans 11 Communes. Coordonnateur du groupement, Monsieur le Maire de MENTHON SAINT BERNARD.

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement « marchés publics » de la Commune de Menthon Saint Bernard, coordonnateur du groupement de commandes,

Considérant leurs besoins communs afin de permettre l'optimisation des moyens dans le cadre de la mise en place d'un système de vidéo-protection, les Communes de :

DINGY SAINT CLAIR, DOUSSARD, FAVERGES-SEYTHENEX, MENTHON SAINT BERNARD,

LATHUILE, LA CLUSAZ, LE GRAND BORNAND, SEVRIER, THONES,

VAL DE CHAISE, VEYRIER DU LAC,

souhaitent constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du code des marchés publics.

Considérant que ces prestations relèvent respectivement de la compétence de chaque Commune.

Considérant qu'il convient, dans un premier temps, d'établir un cahier des charges relatif à la mise en place d'un système de vidéo-protection ; tant sur le plan du génie civil que sur le plan de la description des matériels nécessaires et des moyens de transmission.

Il est proposé :

1°)- DE CONSTITUER un groupement de commandes pour le choix d'un Bureau d'Etudes chargé d'établir un cahier des charges d'une consultation pour la fourniture, l'installation et la maintenance sur 3 ans d'un système de vidéoprotection et le suivi des travaux, Commune par Commune dans les Communes de

DINGY SAINT CLAIR, DOUSSARD, FAVERGES-SEYTHENEX, MENTHON SAINT BERNARD,

LATHUILE, LA CLUSAZ, LE GRAND BORNAND, SEVRIER, THONES,

VAL DE CHAISE, VEYRIER DU LAC,

et prenant en compte :

- Lot 1 : Le maillage de vidéo-protection (établi en lien avec les services de la gendarmerie)

- Lot 2 : Les installations complémentaires de vidéo-protection (sur le territoire des communes désireuses de renforcer le système),

Compte tenu de la nature du marché et de la complexité de l'opération, un seul et même attributaire sera désigné pour les deux lots.

- Le génie civil nécessaire à ces installations (mâts, relais éventuels de transmission, ...) y compris les raccordements au réseau de distribution électrique et les moyens de transmissions (câble, liaisons radios ...)

- La nécessaire maintenance du système.

La constitution et le fonctionnement de ce groupement de commandes seront formalisés par convention.

2°) **D'ADHERER** au groupement de commandes pour le choix d'un Bureau d'Etudes chargé d'établir un cahier des charges d'une consultation pour la fourniture, l'installation et la maintenance sur 3 ans d'un système de vidéoprotection et le suivi des travaux, Commune par Commune.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :
2 abstentions (M. Nicolas Saenger et Cyril Cavagnod)**

1°) **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes pour le choix d'un Bureau d'Etudes chargé d'établir un cahier des charges d'une consultation pour la fourniture, l'installation et la maintenance sur 3 ans d'un système de vidéoprotection et le suivi des travaux entre les Communes de
DINGY SAINT CLAIR, DOUSSARD, FAVERGES-SEYTHENEX, MENTHON SAINT BERNARD, LATHUILE, LA CLUSAZ, LE GRAND BORNAND, SEVRIER, THONES, VAL DE CHAISE, VEYRIER DU LAC,

2°) **DECIDE** d'adhérer à ce groupement de commandes, selon la convention de groupement de commandes ci-annexée,

3°) **AUTORISE** le Maire à signer toutes conventions ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

4°) **DONNE TOUT POUVOIR** au coordonnateur du groupement, Monsieur le Maire de MENTHON SAINT BERNARD, pour assurer ses missions et notamment établir le ou les dossiers de demande de subventions.

5°) **ELIT** parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune :

- Hervé BOURNE, titulaire ;
- Roland MERMAZ-ROLLET, suppléant,

Pour représenter la Commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres mise en place par le coordonnateur.

DEMEMAGEMENT DE LA MAIRIE ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Les travaux de réhabilitation de la mairie (Maison Forte) vont débuter en juillet.

Les nouveaux bureaux de la mairie seront transférés au local situé sur la route de Marceau (Les Prés Fleuris) durant toute la durée des travaux (environ 14 mois) à compter du 13 juin 2016. La mairie sera fermée les 08, 09 et 10 juin pour permettre le déménagement.

Les réunions de conseil se tiendront dans l'actuelle mairie jusqu'au 30 juin 2016 et à la salle communale à compter du 1^{er} juillet 2016.

De même, les mariages seront célébrés dans l'actuelle mairie jusqu'au 30 juin 2016 et dans le local au 93 route de Marceau (Les Prés Fleuris) à compter du 1^{er} juillet 2016.

L'adresse postale, les numéros de lignes téléphone, fax et l'adresse mail restent identiques.

De nouveaux horaires d'ouverture de la mairie sont mis en place à compter du 13 juin 2016 :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Lundi et vendredi après midi de 14h à 18h

Permanence du maire ou des adjoints :

Lundi matin 8h30 à 12h et vendredi après midi 14h à 18h

Sur rendez-vous le samedi matin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le transfert des locaux de la mairie dans le local situé 93 route de Marceau (Les Prés Fleuris)
- Accepte les conditions du déménagement et les lieux définis pour les réunions du conseil et les célébrations de mariage
- Accepte des nouveaux horaires d'ouverture au public

- Charge le Maire d'en informer la Préfecture et Le Procureur de la République

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMINEMENT PIETON AU BOUT DU LAC

Ce sujet est reporté dans l'attente d'information supplémentaire du Conseil Départemental.

CONVENTION DE PARTICIPATION CENTRE DE LOISIRS LA SOIERIE (FAVERGES)

Le Maire donne lecture du projet de convention proposée par la FOL 74 qui organise et anime un centre de loisirs durant les vacances scolaires d'été par convention avec la Commune de Faverges.

Il précise :

cette convention permettra aux enfants de la Commune de LATHUILE de bénéficier d'un tarif préférentiel pour les vacances d'été 2016,

La Commune devra s'engager à verser à la FOL 74 la somme de 8.60 €/jour/enfant.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la convention proposée et autorise le Maire à la signer

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CDG74

Le pôle santé au travail du centre de gestion de la Haute-Savoie développe des actions permettant aux employeurs de répondre à leurs obligations de protection de la santé au travail des agents placés sous leur responsabilité.

De nouvelles modalités d'intervention ont été définies afin de faire évoluer leurs offres de services. Ainsi la nouvelle convention inclut, dans une même adhésion, l'intervention des agents du CDG74 spécialisés pour la réalisation de leur mission d'inspection (ACFI) mais aussi pour assister la collectivité dans ses démarches de préventions.

L'adhésion au service prévention des risques professionnels fait l'objet d'un taux de cotisation assis sur la masse salariale Pour 2016, ce taux est de 0.28 %. La nouvelle adhésion couvre la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, soit 3 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du CDG 74 d'une durée de 3 ans
- Autorise le Maire à signer cette convention

REMBOURSEMENT D'UNE AVANCE SUR FACTURE FAITE PAR UNE ELUE

Mme Annette REGNIER (conseillère municipale) a dû faire l'avance de frais. Le montant à lui rembourser est de 259 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour le remboursement de 259 € à Mme REGNIER

QUESTIONS DIVERSES

Réunion le 01/06/2016 à Doussard sur le stationnement des gens du voyage illégal mais potentiel cet été au Bout du Lac : M. Claude LARIVIERRE sera présent à cette réunion pour représenter Lathuile.

Vidéo surveillance : Le Maire propose aux élus d'organiser une visite sur le centre d'Annecy pour information sur le système courant juin.

Mme Annette REGNIER tiendra un stand à la fête de l'école pour proposer aux anciens parents d'élèves de récupérer les anciens livres et cahiers d'école qui étaient stockés dans le grenier de la mairie.

Fin de la séance à 22 h 00.

Le Maire

Hervé BOURNE

